



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
MLC/MM
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PERMANENT 2016 DST 07-06

**OBJET : Place Château de Soye/allée du Front populaire
Stationnement interdit**

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

ARRETE

Article 1 : A compter de la mise en place de la signalisation, le stationnement de tous véhicules est interdit sur la zone définie ci-après :

- Sur la placette située devant le château de Soye à l'intersection de l'allée du Front populaire.

Article 2 : le stationnement est autorisé uniquement pour les bus et les personnes à mobilité réduite.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux, Monsieur le Commissaire central de police de Lorient, Monsieur le Chef de service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 21 JUIL. 2016

Serge LECUYER



Adjoint au maire
aux travaux, aux bâtiments
et aux infrastructures

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 strada ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex